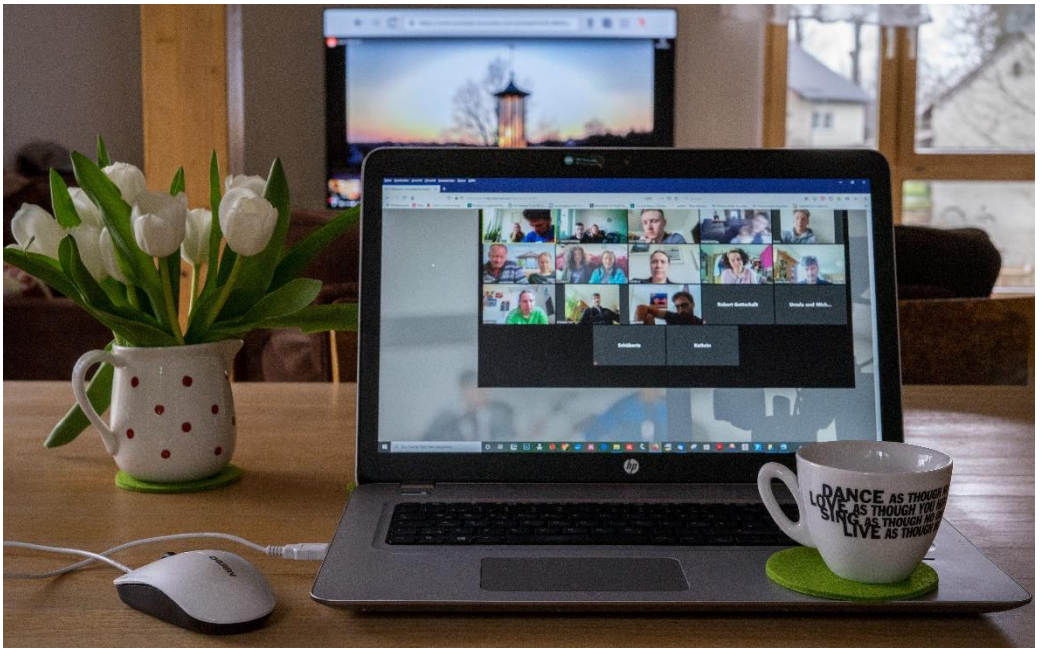




# INVITATION

1<sup>ère</sup> assemblée des délégués  
extraordinaire (ADE) du PEV Suisse

Samedi 22 juin 2024



## Visio-conférence

# PROGRAMME

dès 09h00

**Connection des délégués**

9h45

**Ouverture de l'assemblée par la Présidente**

**Lilian Studer**, Présidente du PEV Suisse

**Sujets de votations et prises de positions**

- **Initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) »**

**Pour : Nik Gugger**, Conseiller national PEV (ZH)

**Contre : Martin Haab**, Conseiller national UDC (ZH)

- **Référendum sur l'arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales**

**Pour : Benjamin Giezendanner**, Conseiller national UDC (AG)

**Contre : Marc Jost**, Conseiller national PEV (BE)

12h00

**Divers, questions, informations, conclusion et clôture de l'assemblée par la Présidente**

**Lilian Studer**, Présidente du PEV Suisse

## MODALITÉS PRATIQUES DE L'ASSEMBLÉE

Rencontre en visio-conférence

Le Comité du parti a décidé d'organiser chaque année une Assemblée des délégués en ligne. Cela doit permettre à de plus larges cercles d'y participer et de prendre part aux décisions sans avoir à parcourir de longues distances.

La présente Assemblée des délégués sera organisée par l'intermédiaire de l'outil en ligne "Zoom". Les délégués inscrits recevront par courriel le lien et le mot de passe pour participer à l'assemblée deux jours avant celle-ci. Pour participer à l'assemblée, tous les inscrits peuvent ensuite se connecter de chez eux, par ordinateur ou par téléphone portable.

Si vous avez besoin d'une traduction simultanée en français, elle sera disponible à travers l'application *interactio* sur votre smartphone. Pour l'assemblée, veuillez donc vous munir de votre téléphone portable et de vos écouteurs et, pour obtenir une qualité meilleure, prévoyez de connecter votre téléphone à Internet à travers une connexion wi-fi.

## Inscription et organisation

L'organisateur de l'assemblée est le PEV Suisse. Les délégués des partis cantonaux, régionaux et locaux sont invités. Les présidences des sections sont priées de s'assurer que celles-ci soient représentées de manière conforme aux statuts.

Nous vous saurions gré de vous inscrire à l'assemblée **d'ici au 20 juin 2024** sous <https://kool.evppev.ch/form/inscription-assemblée-des-delegues-22024-en-ligne> ou par téléphone au 031 351 71 71.

## Droit de vote

Chaque parti cantonal dispose de deux délégués. En outre, les partis locaux et, s'ils n'existent pas, les partis régionaux ou cantonaux, sont habilités à fournir deux délégués pour représenter les 40 premiers membres. Pour chaque tranche supplémentaire de 20 membres, ils ont droit à un délégué supplémentaire. Les membres du Comité central disposent par ailleurs du droit de vote. Tous les autres membres du parti ont le droit de participer aux assemblées des délégués avec une voix consultative (art. 8, al. 2 & 3 des statuts).

## Discussion / interventions

Afin de permettre au plus grand nombre possible de participants d'intervenir, nous vous prions de respecter un temps de parole de 2 minutes maximum

## Dossiers

Les dossiers relatifs à l'assemblée seront mis à disposition au plus tard le 20 juin 2024 sur [www.evppev.ch/ad](http://www.evppev.ch/ad).

Nous nous réjouissons de vous voir nombreux !



Lilian Studer  
Présidente



Roman Rutz  
Secrétaire général

## Parti évangélique Suisse

Nägeligasse 9 | Case postale | 3001 Berne | 031 351 71 71 | [info@evppev.ch](mailto:info@evppev.ch) | [evppev.ch](http://evppev.ch)